

Siège : Espace Germain Aubert - 17 Rue de Tourville
84600 VALREAS

N° 2025-A-10

ARRETE DU PRESIDENT

PORTANT SUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT GRADE 2026

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes ;

Vu l'arrêté n°A2021-A-01 du 9 février 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion ;

Considérant que les nominations sont prononcées au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade **d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe** - Catégorie C - Filière technique :

Rang	NOM/Prénom	Grade actuel	Date d'effet souhaitée de la promotion
1	SABATINO Marc	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15/11/2026

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Inscrits sur le tableau	0	1	1

ARTICLE 2 :

Le présent tableau d'avancement de grade sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité.

ARTICLE 3 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nîmes - 16 Avenue Feuchères 30000 NÎMES, ou par l'application Télerecours Citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Fait à Valréas, le 17 décembre 2025.

Le Président,

Pierre-André VALAYER

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.